

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 13 AVRIL 2018**

CM2018/04/13/13 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE DE LA CONVOCATION : 06 AVRIL 2018
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER
SECRETAIRE DE SEANCE : Robin REDA

ETAIENT PRESENTS :

Manuel AESCHLIMANN, Eric AZIERE, Marinette BACHE, Denis BADRE, Catherine BARATTI-ELBAZ, Julien BARGETON, Jean-Pierre BARNAUD, Jacques BAUDRIER (jusqu'à 11h35), Pascal BEAUDET, Jacqueline BELHOMME, David BELLARD, Sébastien BENETEAU, Jacques-Alain BENISTI, Sylvain BERRIOS (jusqu'à 11h30), Jean-Didier BERTHAULT, Patrice BESSAC, Patrick BLOCHE, Jean-Paul BOLUFER (jusqu'à 11h25), Nicolas BONNET-OULALDJ, Geoffroy BOULARD (jusqu'à 11h30), Céline BOULAY-ESPERONNIER, Patrick BRAOUEZEC, Daniel BREUILLER, Galla BRIDIER, Jean-Bernard BROS, Colombe BROSEL (jusqu'à 11h35), Denis CAHENZLI, Frédérique CALANDRA (à partir de 10h10), Patrice CALMEJANE, Vincent CAPO-CANELLAS, Gilles CARREZ (jusqu'à 11h45), Luc CARVOUNAS, Eric CESARI, Régis CHARBONNIER, Jacques CHAUSSAT, Hervé CHEVREAU (jusqu'à 11h30), Yves CONTASSOT, Gérard COSME, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD (jusqu'à 11h20), Philippe DALLIER, Stéphanie DAUMIN, Claire DE CLERMONT-TONNERRE, Jean-Baptiste DE FROMENT, Marie-Pierre DE LA GONTRIE, Tony DI MARTINO (jusqu'à 11h20), Patrick DONATH, Patrick DOUET, Corentin DUPREY, Christian DUPUY (jusqu'à 11h35), Nathalie FANFANT, Jean-Paul FAURE-SOULET, Léa FILOCHE, Michel FOURCADE, Vincent FRANCHI, Jean-Christophe FROMANTIN, Afaf GABELOTAUD jusqu'à 11h15), Bernard GAUDUCHEAU, Jacques GAUTIER (jusqu'à 11h30), Jean GENESTIER, Sylvie GERINTE, Hervé GICQUEL (jusqu'à 11h20), Christophe GIRARD, Didier GONZALES, Nicole GOUETA (jusqu'à 11h20), Philippe GOUJON, Emmanuel GRÉGOIRE, Didier GUILLAUME (jusqu'à 11h20), Daniel GUIRAUD, Marie-Laure HAREL, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Ivan ITZKOVITCH, Patrick JARRY, Halima JEMNI, Bruno JULLIARD (jusqu'à 11h30), Jérôme KARKULOWSKI, Marie KENNEDY, Olivier KLEIN, Laurent LAFON, Jean-Christophe LAGARDE, Philippe LAURENT, Christine LAVARDE, Jean-Yves LE BOUILLONNEC, François LE CLEC'H, Patrice LECLERC, Françoise LECOUFLE, Catherine LECUYER, Eric LEJOINDRE (jusqu'à 10h30), Marie-Christine LEMARDELEY, Xavier LEMOINE (jusqu'à 11h20), Michel LEPRÊTRE, Hervé MARSEILLE, Jacques JP MARTIN, Valérie MAYER-BLIMONT, Claire MAYOLY-FLORENTIN, Fadila MEHAL, Jean-Loup METTON, Philippe MONGES (jusqu'à 11h35), Joëlle MOREL, Georges MOTHRON, Gauthier MOUGIN, Jean-Charles NEGRE, Frédéric NICOLAS, Pascal NOURY, Patrick OLLIER, Philippe PEMEZEC (jusqu'à 10h40), Mao PENINO, Carine PETIT, Gilles POUX, Danièle PRÉMEL, Raphaëlle PRIMET, Robin REDA, Yves REVILLON, Laurent RIVOIRE, Laurent RUSSIER, André SANTINI, Eric SCHLEGEL, Georges SIFFREDI, Sylvie SIMON-DECK, Anne SOUYRIS (à partir de 10h00 et jusqu'à 11h00), Jean-Pierre SPILBAUER, Dominique STOPPA-LYONNET, Anne TACHENE, Yves THOREAU, Patricia TORDJMAN, Ludovic TORO, Corinne VALLS, François VAUGLIN (jusqu'à 11h25), Pauline VÉRON (jusqu'à 10h30), Dominique VERSINI (jusqu'à 10h50) et Jean-François VOGUET.

Formant la majorité des membres en exercice,

ETAIENT REPRESENTES :

Marie-Hélène AMIABLE par Jacqueline BELHOMME, François ASENSI par Danièle PRÉMEL, Pierre-Christophe BAGUET par Christine LAVARDE, Christiane BARODY-WEISS par Denis BADRE, Jacques BAUDRIER par Laurent RUSSIER (à partir de 11h35), Sylvain BERRIOS par Patrick OLLIER (à partir de 11h30), Jean-Paul BOLUFER par Georges MOTHRON (à partir de 11h25), Geoffroy BOULARD par Sébastien

BENETEAU (à partir de 11h30), Philippe BOUYSSOU par Stéphanie DAUMIN, Gilles CARREZ par Jacques-Alain BENISTI (à partir de 11h45), Marie CHAVANON par Jean-Yves LE BOUILLONNEC, Hervé CHEVREAU par Frédéric NICOLAS (à partir de 11h30), Marie-Carole CIUNTU par Jean-Paul FAURE-SOULET, Jérôme COUMET par Mao PENINOU, Thierry DEBARRY par Yves THOREAU, Richard DELL'AGNOLA par Geoffroy BOULARD, Carole DRAI par Céline BOULAY-ESPERONNIER, Julien DUMAINE par Philippe DALLIER, Yvan FEMEL par Catherine LECUYER, Jacques GAUTIER par Manuel AESCHLIMAN (à partir de 11h30), Hervé GICQUEL par Jérôme KARKULOWSKI (à partir de 11h20), Nicole GOUETA par Yves REVILLON (à partir de 11h20), Didier GUILLAUME par Jacques BAUDRIER (à partir de 11h20), Jean-Jacques GUILLET par Jean-Baptiste DE FROMENT, Michel HERBILLON par Nathalie FANFANT, Anne HIDALGO par Bruno JULLIARD, Christine JANODET par Joelle MOREL, Vincent JEANBRUN par Patrice CALMEJANE, Carinne JUSTE par Patrick JARRY, Philippe JUVIN par Sylvain BERRIOS, Jean-Claude KENNEDY par Michel LEPRETRE, Bertrand KERN par Gérard COSME, Nathalie LALLIER par Jean-Didier BERTHAULT, Franck LE BOHELLEC par Eric CESARI, Eric LEJOINDRE par Marinette BACHE (à partir de 10h30), Xavier LEMOINE par Françoise LECOUFLE (à partir de 11h20), Marie-Pierre LIMOGES par Claire MAYOLY-FLORENTIN, Jacques MAHEAS par Daniel GUIRAUD, Pierre-Yves MARTIN par Xavier LEMOINE, Jean-Loup METTON par Hervé MARSEILLE, Jean-Louis MISSIKA par Catherine BARATTI-ELBAZ (jusqu'à 10h00), Christophe NAJDOVSKI par Yves CONTASSOT, Philippe PEMEZEC par Gauthier MOUGIN (à partir de 10h40), Jean-Pierre SCHOSTECK par Valérie MAYER-BLIMONT, Jean-Yves SENANT par Georges SIFFREDI, Azzedine TAÏBI par Patrick BRAOUEZEC, Sylvine THOMASSIN par Olivier KLEIN, Sophie VALLY par Gilles POUX, François VAUGLIN par Corinne VALLS (à partir de 11h25), Pauline VÉRON par François VAUGLIN (à partir de 10h30) et Jean-Marie VILAIN par Robin REDA.

ETAIENT ABSENTS :

Sylvie ALTMAN, Dominique BAILLY, Françoise BAUD, Patrick BEAUDOUIN, Zacharia BEN AMAR, Eric BERDOATI, Jean-Didier BERGER, Julie BOILLOT, Alain-Bernard BOULANGER, Ian BROSSAT, Colombe BROSSEL (à partir de 11h35), Frédérique CALANDRA (jusqu'à 10h10), Christian CAMBON, Laurent CATHALA, Raymond CHARRESON, François DAGNAUD (à partir de 11h20), Grégoire DE LA RONCIERE, Stéphane DE PAOLI, Marielle DE SARNEZ, William DELANNOY, Tony DI MARTINO (à partir de 11h20), Olivier DOSNE, Didier DOUSSET, Christian DUPUY (à partir de 11h35), Stéphane GATIGNON, Jean-Jacques GIANNESINI, Claude GOASGUEN, Eric GRILLON, François HAAB, Eric HELARD, Bruno JULLIARD (à partir de 11h30), Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Jean-François LAMOUR, Brigitte MARSIGNY, Thierry MEIGNEN, Virginie MICHEL-PAULSEN, Philippe MONGES (à partir de 11h35), Rémi MUZEAU, Jean-Marc NICOLLE, Anne-Constance ONGHENA, Gilles SAVRY, Anne SOUYRIS (jusqu'à 10h00 et à partir de 11h00), Michel TEULET, Georges URLACHER, Martine VALLETON, Laurent VASTEL, Dominique VERSINI (à partir de 10h50) et Alexandre VESPERINI.

L'article L. 2311-1-1 du code général des collectivités territoriales prescrit aux collectivités territoriales et aux EPCI de plus de 50.000 habitants d'élaborer chaque année un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

L'article D. 2311-15 prévoit que le rapport décrit « *sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable à partir des évaluations, documents et bilans produits par la commune sur une base volontaire (Agenda 21) ou prévus par un texte législatif ou réglementaire* ».

Il s'agit à cet effet de dresser le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité et le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre par cette collectivité sur son territoire.

Ce bilan s'accompagne d'une vision prospective, intégrant les éléments nécessaires à une amélioration de la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Le rapport doit prendre en compte les cinq finalités du développement durable mentionnées dans le code de l'environnement :

1. La lutte contre les changements climatiques et protection de l'atmosphère ;
2. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
3. L'épanouissement de tous les êtres humains ;
4. La cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations ;
5. La dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport doit également indiquer de quelle manière sont déclinés dans l'action publique et dans la gestion des services de la collectivité les cinq principes pédagogiques mentionnés dans le « Cadre de référence national pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux » que sont :

- La participation des acteurs ;
- L'organisation du pilotage ;
- La transversalité de l'approche ;
- Le dispositif d'évaluation partagé ;
- Le tout, au service d'une stratégie d'amélioration continue.

Le texte réglementaire indique que le rapport de développement durable doit être présenté par le Président préalablement au débat budgétaire. Sa présentation fait l'objet d'une délibération du Conseil métropolitain.

Il est par conséquent demandé aux membres du Conseil de prendre acte du rapport développement durable pour l'exercice 2017, présenté en amont du débat sur le budget primitif 2018.

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L5219-1,

VU l'article L. 110-1 du code de l'environnement,

VU l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite « Grenelle 2 », codifiée à l'article L. 2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, codifié à l'article D. 2311-15 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

CONSIDERANT que le rapport portant sur la situation de la métropole du Grand Paris en matière de développement durable intéresse le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation ;

CONSIDERANT que le rapport prend en compte les cinq finalités et les cinq éléments de démarche de développement durable,

CONSIDERANT que le rapport développement durable de la métropole du Grand Paris est exposé par l'organe exécutif avant la mise en place des débats sur le projet de budget pour 2018,

APRES EN AVOIR DELIBERE

PREND ACTE du rapport sur la situation en matière de développement durable de la métropole du Grand Paris .

A L'UNANIMITE

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.